

Sainte-Croix



* conseil communal

PROCES-VERBAL

**Séance ordinaire
du 24 juin 2019**

Présidence : M. Laurent Buchs
Secrétaire : Mme Stéphanie Bassi
Scrutateurs : MM. Dionisio Baptista et Sylvain Fasola
Huissier : M. Michael Mollet

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 22 mai 2019 pour le

lundi 24 juin 2019 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2019
 3. Communications du bureau du Conseil
 4. Communications municipales
 5. Nomination du bureau 2019-2020
- Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :
6. **No 19-06** Construction d'un couvert dans le préau du Collège de la Poste
 7. **No 19-07** Caserne des pompiers – Agrandissement et transformations intérieures
 8. Examen des comptes et de la gestion 2018
 9. Interpellations, propositions, questions
 10. Assermentation des nouveaux membres de la Municipalité

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillers et Municipaux et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Il salue la présence du public et de la presse.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Philippe Duvoisin, Cédric Roten et Olivier Guignard.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti est excusé.

43 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 9 sont excusé-e-s, 3 absent-e-s.

Sont excusé-e-s :

Pour le PS : M. Michel Bahrami, M. Pierre-Alain Gerber

Pour le PLR : M. Thierry Dumoulin, M. Jean-Philippe Favre, M. Denis Montandon

Pour l'UDC : Mme Francesca Biermann, M. Bernhard Klaus, M. Tristan Merminod, M. Sébastien Pavid

Sont absent-e-s :

Pour le PS : M. Hubert Liechti

Pour le PLR : M. Alain Junod, M. Olivier Troyon

Pour l'UDC :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Président annonce une modification de l'ordre du jour avec l'ajout d'un point 9. Motions. M. le Président soumet avec modification l'ordre du jour au vote, lequel est accepté tel quel à l'unanimité, sans discussion préalable.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2019

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communications du bureau du Conseil

M. le Président informe les conseillères et conseillers communaux des divers points :

1. Pétition 5G –
 - a. Lecture de la lettre ainsi que du texte de la pétition
 - b. Vote pour le renvoi à l'organe compétent, à savoir la Municipalité

M. le Président clôt la discussion et demande le vote sur ce renvoi ainsi que la prise en compte de cette pétition. Celui-ci est accepté tel quel à 40 oui et 2 abstentions.

2. Nomination d'une commission sur le postulat – Sainte-Croix « Cité de l'Energie », première commune vaudoise à éteindre une partie de l'éclairage public ?
Décision : Renvoi à la Municipalité pour traitement

M. le Président clôt la discussion et demande le vote sur ce renvoi. Celui-ci est accepté tel quel à 42 oui.

3. Nomination d'une commission sur la motion - Installation de toilettes au refuge de la Combette verte.
Décision : Renvoi à la Municipalité pour traitement

M. le Président clôt la discussion et demande le vote sur ce renvoi. Celui-ci est accepté tel quel à 41 oui et 1 abstention.

4. Commissions intercommunales sur l'ORPC – rapport du représentant de la commune à la commission

Citation

Rapport de Sylvain Fasola

Lors de son assemblée générale du 1^{er} mai dernier, le conseil intercommunal de l'ORPC Jura-Nord vaudois, a pris acte de la démission de M. Lionel-Numa Pesenti du comité directeur. Celui-ci souhaite se focaliser sur ses autres engagements publics et privés. Ce poste sera remplacé lors de la prochaine assemblée générale.

A l'ordre du jour, figurait également l'examen des comptes et de la gestion pour 2018. Au final les comptes présentaient un excédent de 102'915,67 francs. Sur proposition de la commission de gestion, il a été décidé de rembourser en partie les communes, sur la base de 80 centimes par habitants, selon le décompte démographique du 31.12.2017. Ce qui représente au total 73'356 francs. Le solde sera destiné à un fond de réserve. Ces conclusions ont été acceptées par le conseil.

Voici un retour sur les grandes lignes de ce conseil intercommunal, je me tiens à votre disposition pour toutes informations complémentaires, votre délégué ORPC.

Fin de citation

5. M. le Président lit la lettre du Conseil communal d'Echallens

La discussion est ouverte.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

Le Conseil avalise les décisions du bureau.

4. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

M. le Syndic Franklin Thévenaz lit les communications municipales.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Léonard Gueissaz, en qualité d'apprenti forestier-bûcheron, avec effet au 5 août 2019 ;

- M. Gaëtan Ngongo, en qualité d'apprenti agent de propreté, avec effet au 5 août 2019 ;
- M. Nicolas Sandoz, en qualité d'apprenti forestier-bûcheron, avec effet au 5 août 2019 ;
- M. Bekim Oxhaj, pour un CDD du 14 mai au 30 juin, en qualité d'employé polyvalent aux Services Industriels en remplacement de M. Thomas Bahrami qui a terminé son CDD le 3 mai 2019 ;
- Mme Maria De Fatima Coanhas Veiga Correia, mise à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 23 avril pour une durée de 5 mois, dans le cadre de la réorganisation des archives communales ;
- Mme Martine Voirol, mise à disposition à 60% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 3 juin pour une durée de 6 mois, pour des missions de communication externe.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions. La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser ses activités de :

- M. Sébastien Herzig, apprenti agent d'exploitation bâtiment, pour le 28 février 2019.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité.

2. Election complémentaire à la Municipalité et élection du Syndic

En date du 19 mai 2019 a eu lieu l'élection complémentaire de la Municipalité (1er tour) en remplacement de MM. Franklin Thévenaz, Syndic et Philippe Duvoisin, Vice-Syndic, démissionnaires. 5 candidats étaient en liste et aucun n'est passé au 1er tour. A l'échéance du délai officiel pour le second tour, 2 listes ont été déposées comprenant les noms de MM. Sylvain Fasola pour le PS et Yvan Pahud pour l'UDC, qui sont donc élus tacitement Conseillers Municipaux pour la fin de la législature 2016-2021, dès le 1er juillet 2019.

Pour l'élection complémentaire du Syndic, à l'échéance du délai officiel, le Greffe municipal a réceptionné une liste du PS comprenant le nom d'un candidat, M. Cédric Roten, qui est donc élu tacitement Syndic pour la fin de la législature 2016-2021, dès le 1er juillet 2019.

3. Répartition des dicastères Municipalité 2019-2021 et désignation du vice-syndic

En date du 14 juin, la nouvelle Municipalité s'est réunie afin de se répartir les dicastères pour la fin de la législature suite aux départs de MM. Thévenaz et Duvoisin. Vous trouverez en annexe la nouvelle répartition effective à partir du 1er juillet 2019. L'exécutif a ensuite désigné, à l'unanimité, M. Olivier Guignard en qualité de Vice-Syndic, en complément à sa fonction de Municipal. La Municipalité tient à remercier M. Olivier Guignard d'avoir accepté cette mission supplémentaire. La Municipalité relève que ces décisions ont été prises dans le respect des vœux de chacun.

4. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- une demande de naturalisation dont l'origine est française.

5. Réorganisation des archives communales

La Municipalité – dans le cadre de son programme de législature – s'est donnée pour mission la réorganisation des archives communales. Ce projet a débuté fin mars par un premier état des lieux. Il en ressort que nous avons 300 mètres linéaires de documents dans nos archives. En 2001, les Archives cantonales avait procédé à un inventaire jusqu'en 1961, ce qui représentait env. 100 mètres linéaires. De 1962 à ce jour, il reste 200 mètres linéaires à trier, épurer, archiver, coter et compacter. Un appel d'offres a été transmis aux entreprises spécialisées dans le domaine et plus particulièrement dans les relations avec les communes en vue de la préparation du préavis qui sera présenté en octobre. Cette démarche a également pour but, à court terme, d'intégrer une GED (Gestion électronique de documents) en tenant compte des exigences légales et archivistiques d'une gestion intégrée des documents (GID).

6. "Sainte-Croix bouge !", le sport gratuit pour tous

Associée depuis trois ans à l'organisation Urban Training, la Municipalité a décidé de changer de partenaire et s'est tournée vers une entreprise locale, le Fitness Liberty. Sur un concept privilégiant le sport à l'extérieur avec un accès gratuit pour tous, "Sainte-Croix bouge !" permet d'entretenir la forme en pratiquant des activités physiques en utilisant certaines infrastructures (bancs, escaliers, etc...). Cette année, il y aura de la nouveauté avec deux cours comprenant du renforcement avec de la course à pied pour les plus avancés le mercredi et de la marche pour les personnes de tous niveaux le jeudi. Il n'y a plus besoin d'inscription et les cours sont gratuits.

7. Elections fédérales 2019

Nous vous informons que les Elections fédérales 2019 auront lieu le dimanche 20 octobre 2019. Comme il a été procédé durant ces dernières années, le Greffe municipal fera appel à des membres du Conseil communal pour cette journée de dépouillement. En cas de second tour, il aura lieu quant à lui le dimanche 10 novembre 2019.

8. Sorties des apprenti-e-s

Pour la 6ème année consécutive, les apprenti-e-s des Communes de Sainte-Croix et Bullet se sont retrouvés pour une journée de formation le mercredi 1er mai 2019. Accompagnés de délégués des communes et de l'administration, ils se sont rendus à Genève pour différentes visites, dont l'ONU, un repas partagé à l'Ecole hôtelière, le Musée de la Croix-Rouge et pour terminer par un Escape Game. Une journée très bien organisée par 5 apprenti-e-s et qui a permis d'échanger hors du cadre traditionnel.

9. Chalet-Restaurant du Mont-de-la-Mayaz

La procédure d'engagement d'un nouvel exploitant étant terminée, la Municipalité – dans sa séance du 8 avril 2019 – a retenu la candidature de M. Daniel Ferreira Lima et Mme Christina Pepe. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs nouvelles activités.

10. Renouvellement du matériel informatique

Les contrats de maintenance, les garanties matérielles, les licences et le leasing étant arrivés à échéance, ce renouvellement engendre la refonte complète de notre infrastructure informatique, y compris les sites distants. En fonction de l'évolution depuis 2012 (installation de plusieurs applications métiers et augmentation du nombre de postes de travail), il a été demandé plusieurs offres d'une part, pour la partie serveurs/licences et d'autre part, pour la partie matériel (PC/imprimantes). Après étude des différentes solutions proposées, la Municipalité a décidé de donner mandat à la société BG Info Services Sàrl qui gère déjà la partie pare-feu et wifi pour la partie serveurs/licences et à ConfigPC pour la partie PC/imprimantes. Le leasing avec Ecofina a été renouvelé pour 60 mois, conformément à notre précédent contrat.

11. Liquidation AOC bois du Jura

Une association pour défendre l'appellation AOC Bois du Jura a été créée en 2005. Elle regroupait des partenaires français et suisses avec des propriétaires, des exploitants et des scieurs. Du côté français, l'appellation d'origine contrôlée a été homologuée en mars 2019. Concernant la Suisse, l'association des scieurs n'est pas entrée en matière et les démarches se sont arrêtées. L'association a donc été dissoute lors de l'assemblée générale du 11 avril 2019.

12. Chaudière du centre sportif

La chaudière du Centre Sportif a rendu l'âme dernièrement et son remplacement est prévu durant les vacances scolaires estivales. Le montant de ce remplacement est d'environ Chf 24'000.-- TTC et sera financé par un crédit complémentaire 2019 par l'intermédiaire du compte 356.3.3141. Pour information, 35 % de ce montant sera récupéré auprès du Canton conformément à la convention établie lors de la construction du bâtiment.

13. Marquage routier

Lors de conditions de circulation difficiles, tel que brouillard, les usagers ont tendance à se focaliser sur la ligne médiane et ainsi n'adaptent pas correctement leur vitesse à la visibilité réduite. Par mesure de sécurité, la Municipalité a donc décidé de procéder au marquage des deux lignes de bords de l'Avenue de Neuchâtel ainsi que des pistes cyclables de l'Avenue des Alpes avec de la peinture 2 composants, plus durable.

14. Réponse à la motion de Mme Laurence Varela, "Aménagement d'une aire de repos aux Replans"

Le rapport préavis no 923-13 a traité de cette motion. Il y était indiqué que le bureau technique communal réaliserait un projet qui serait présenté au Conseil communal.

La Municipalité estime qu'il n'y a pas lieu de réaliser un nouveau lieu de détente aux Replans. En effet, il y a déjà un emplacement existant et pour la belle saison la terrasse de la piscine. Un nouvel espace n'apporterait pas de plus-value. Comme il l'a été relevé dans le rapport de gestion, des aménagements devront être réalisés avec le parking, la mise à disposition d'un endroit pour le dépôt des ordures ménagères et la réfection de la piscine.

La Municipalité considère avoir répondu à la motion de Mme Varela par le rapport-préavis no 923-13 et la présente communication.

15. Réponse à l'interpellation de M. Yvan Pahud, "Nouvelle carte des vents de l'OFEN, les promoteurs éoliens nous auraient-ils trompés ?"

La Municipalité a demandé à la société Meteotest, mandataire pour l'actualisation de la carte des vents pour l'OFEN, de nous transmettre sa prise de position avec la situation de Sainte-Croix. Ce rapport est annexé aux communications municipales.

Dans les conclusions de Meteotest, il en ressort que "les valeurs de l'atlas des vents pour la région de Sainte-Croix sont donc issues de mesures situées à près d'une dizaine de kilomètres à la ronde, notamment la station Météosuisse de Bulle/La Frêtaz qui ne mesure le vent qu'à 10 mètres au-dessus du sol. L'incertitude de l'atlas des vents est donc particulièrement importante à Sainte-Croix, de sorte que des déviations par rapport à la vitesse réelle du vent de 1-1.5 m/s sont tout à fait possibles.

Les valeurs de l'atlas des vents ne peuvent donc en aucun cas servir d'argument pour discuter de la justesse des vitesses de vent ou des prévisions de productible annoncées pour le parc éolien de Sainte-Croix."

Réponses aux questions posées par M. Pahud.

1. Avec les nouveaux chiffres fournis par l'OFEN, La Municipalité a-t-elle fait une pesée d'intérêt entre la production d'électricité issue de l'éolien et l'adéquation avec d'autres intérêts territoriaux, comme le paysage, la biodiversité, la valeur du patrimoine bâti, le tourisme, la qualité du cadre de vie et la santé de sa population ?

Réponse : Comme vous pouvez le constater, les chiffres fournis par l'OFEN sont incertains et ne permettent pas de remettre en cause l'intégralité de ce projet.

2. Un contrat lie-t-il la Commune de Sainte-Croix au promoteur du parc éolien de Sainte-Croix ?

Réponse : Il n'y a pas de contrat entre la Commune de Sainte-Croix et le promoteur.

16. Réponse à l'interpellation de M. Yvan Pahud, "Antenne 5G, la vitesse en vaut-il la santé"

M. Pahud revient dans son intervention à la question du déploiement du réseau de la fréquence 5G en Suisse et plus particulièrement de l'exposition aux rayonnements et les risques pour la santé. Une étude mandatée par l'Office fédéral de l'environnement est actuellement en cours et les résultats devraient être publiés prochainement.

Réponses aux questions posées par M. Pahud.

1. La pose d'antenne 5G est-elle prévue sur le territoire communal ou à proximité ?

Réponse : La Municipalité n'a pas eu de demande liée au déploiement d'antennes pour le réseau 5G sur notre commune et elle n'a pas été sollicitée par un opérateur jusqu'à ce jour.

2. La Municipalité a-t-elle accordé des autorisations nécessaires à la pose d'antenne 5G ?

Réponse : Non, aucune demande reçue

3. Quelle est la position de la Municipalité vis-à-vis de la pose d'antenne 5G sur le territoire communal ?

Réponse : La Municipalité rappelle que la Confédération est responsable des questions relatives au rayonnement des antennes de téléphonie mobile et aux effets sur la santé (OFEV). La Confédération est également responsable du contrôle du droit des télécommunications et octroie les autorisations correspondantes (OFCOM).

Également, la Municipalité ne peut pas s'opposer à une demande de parution d'une mise à l'enquête. Elle peut refuser la délivrance du permis de construire pour des motifs valables.

En cas de demande, la Municipalité va refuser de délivrer un permis de construire et d'appliquer un moratoire jusqu'à la prise de position de l'Office fédéral de l'environnement. Elle applique ainsi la résolution votée par le Conseil communal lors de la séance du 25 mars 2019.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Michel Bühler intervient sur le rapport de Météotest et s'étonne que les mesures n'aient pas été communiquées. Il s'étonne également sur le fait qu'il n'y ait aucun contrat entre la Commune et la Romande Énergie.

M. Yvan Pahud remercie la Municipalité sur le traitement de ses interpellations. Il a les mêmes interrogations que M. Michel Bühler. Suite à la prise de connaissance du rapport, il est indiqué que les promoteurs ont été invités à communiquer les résultats de mesures, ceci de manière confidentielle, ce qui paraît étonnant ! De plus au point 4, on lit que les mesures faites à Sainte-Croix n'ont pas été transmises à l'Atlas des vents pour établir cette carte.

Il poursuit sur le point 16. Réponse à l'interpellation de M. Yvan Pahud : « Antenne 5G, la vitesse en vaut-elle la santé ? – Il remercie la Municipalité pour avoir répondu favorablement à cette interpellation et salue le fait d'accepter un moratoire sur la pose d'antenne sur le territoire ainsi que la résolution votée par le Conseil Communal.

M. Jean-René Marguet intervient sur le point 13 et remercie la Municipalité d'avoir refait les lignes blanches sur la route principale.

M. le Municipal Cédric Roten explique que la Municipalité a pris connaissance du rapport et le fait que les chiffres n'ont pas été transmis à l'Atlas des vents. Il indique qu'il n'y effectivement aucun contrat entre la Municipalité et les promoteurs et qu'il a été conclu un accord de principe sur un montant de Chf. 120'000.--, qui sera reversé à la Commune. Ce calcul a été fait sur une estimation de la production de Kg/Watt sur la commune, un équivalent de 24kg/watt à Chf 0.20, ce qui fait un chiffre d'affaires 4, 8 millions et ils s'engageaient à rétrocéder 2,5% à la Commune, à savoir le montant de Chf 120'000.--. Il rappelle donc qu'aucun contrat ni aucune lettre n'ont été conclus entre les deux parties et indique que l'emplacement des éoliennes a été négocié avec les propriétaires privés qui eux, ont des contrats avec Romande Energie. En parallèle vu que ces propriétaires privés toucheront une certaine somme, un pourcentage sera ensuite rétrocédé par le biais des impôts.

M. Alain Bonnevaux demande vu que la Commune n'a pas de contrat, pourquoi la Municipalité se bat pour garder les éoliennes.

M. le Municipal Cédric Roten ne peut en l'état répondre à la question mais précise à nouveau que la Commune n'a pas de contrat avec Romande Energie.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

5. Nomination du bureau 2019-2020

En se référant au contrat de législature, M. le Président procède à la désignation du bureau pour l'année politique 2019-2020.

Sont nommé-e-s tacitement et par acclamation en qualité de :

Présidente	PLR	Mme Rachel Gueissaz
1 ^{er} vice-président	PS	M. Andreas Zurbrügg
2 ^{ème} vice-président	PLR	M. Dionisio Baptista
1 ^{er} scrutateur	PS	M. Stéphane Mermod
2 ^{ème} scrutateur	UDC	Mme Francesca Biermann
1 ^{er} scrutateur suppléant	PS	M. Basile Geiser
2 ^{ème} scrutateur suppléant	PLR	M. Numa Gueissaz

Mme Rachel Gueissaz après son élection fait un discours en remerciant le Président de lui confier la cloche pour les 12 mois à venir, elle remercie son groupe ainsi que les conseillères et les conseillers de la confiance qui lui est témoigné en lui accordant la Présidence pour une année. Elle fera son possible pour être une bonne présidente en accompagnant au mieux le Conseil. Et se réjouit du 28 octobre prochain, date à laquelle elle présidera son premier Conseil avec une Municipalité recomposée. Elle remercie encore l'Assemblée sous ses applaudissements.

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

6. No 19-06 Construction d'un couvert dans le préau du collège de la Poste

Le rapport de la commission est lu par M. Jean-René Marguet, rapporteur suppléant.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission était composée de Mesdames, Elena Court, Rachel Gueissaz, ainsi que Messieurs, Jean-Michel Bolens, Edouard Nekaka, Jean-René Marguet, Helmut Tannenberger excusé et non remplacé et du rapporteur soussigné.

Celle-ci s'est réunie le lundi 3 juin 2019 à 19h00, à la caserne des pompiers.

La Municipalité était composée de Messieurs Olivier Guignard et Cédric Roten, ainsi que de Monsieur Jean-François Gander, chef du service urbanisme.

Après avoir présenté le but du présent préavis, la Municipalité et le chef de service ont répondu aux questions des commissaires.

En collaboration avec le bureau Gueissaz et Lopez SA, le service Bâtiment a développé un avant-projet afin d'obtenir un schéma de principe.

Monsieur Jean-François Gander nous explique que le projet touchant le Collège et son préau doit s'intégrer et respecter le tissu du bâtiment existant car il est classé en note 3 auprès du recensement architectural du canton de Vaud. C'est pour cela que le couvert d'environ 80 m² reprend les formes des feuillages et couronnes des arbres existants afin d'obtenir une intégration habile et légère.

Des questions sur le nombre de places ainsi que le déneigement ont été soulevées. Avec un seul couvert d'une hauteur d'un peu plus de quatre mètres, le stationnement et le déneigement pourront s'effectuer en toute sécurité.

D'autre part, suite à une demande de soutien pour la réalisation du couvert, la « Fondation du Dr Henri Mutrux » a accepté de participer financièrement pour une hauteur de Chf 30'000.--.

Fondée sur ce qui précède, la commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis N°19-06.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud salue le projet de faire un couvert pour les enfants lors des récréations mais s'étonne du prix de ce couvert au prorata de la caserne qui va être voté ce soir. Ce montant lui paraît élevé. Sur les plans, il est dessiné un arbre qui n'y est pas. De plus, il se demande le pourquoi de sa forme élaborée en raison du classement de ce bâtiment, mais se positionne en disant qu'il aurait fallu faire un couvert moins cher.

M. Hugues Gander explique que ce couvert fait 14 mètres d'envergure et cette forme rappelle un arbre. Il rappelle que lors de l'exposition éphémère en 2002, la Commune s'était intéressée par un papillon pour le mettre dans le préau de la Poste. Mais après des avis d'expert, cette structure n'aurait pas tenu sous les couches de neige. 17 ans plus tard, le projet abouti et on se rend compte de la complexité par rapport à nos conditions climatiques. Il invite à soutenir ce préavis.

M. Alain Bonnevaux est en accord avec la construction d'un couvert mais explique que c'est le bâtiment qui est classé et pas les arbres et ne comprend pas cette forme d'arbre. Ensuite, il détaille le budget et se questionne sur le montant de Chf 6'000.—alloué au géomètre. Il s'étonne par rapport à la grandeur d'un couvert pourquoi, le prix est aussi élevé. Il constate que les honoraires sont très élevés, à savoir Chf 35'000.— en comparaison au préavis suivant. Les taxes sont aussi élevées que pour la construction d'un bâtiment. Il demande le refus en raison de son prix et en raison des finances de la Commune.

M. Philippe Gueissaz intervient en expliquant que le projet est né sous l'impulsion de la Commune à travers le service des travaux. De plus, l'arbre a été replanté récemment comme indiqué sur le plan. La forme a été étudiée pour éviter une forme asymétrique avec des fondations en béton armé. Cette forme permet des fondations plus petites et d'accompagner la couronne de la cour. De plus, la structure est plus simple et facile. Le bureau d'architecte a participé à l'élaboration du budget de la construction. Le devis du géomètre est dans les prix actuels qui englobe l'implantation de chantier et le cadastration. Effectivement par rapport à un hangar agricole, c'est onéreux mais la structure est plus simple alors que celle-ci est complexe. Vu la classification du bâtiment, il n'est pas envisageable de faire un simple couvert. Ce bâtiment mérite une structure originale. Il indique également qu'étant acteur de ce projet, il se doit donc le défendre.

M. Alain Bonnevaux ne remet pas en cause la construction mais explique qu'en général, la charpente est plus onéreuse que la ferblanterie. Alors que dans ce projet c'est l'inverse. Il comprend que la structure est très compliquée. Il pense que malgré les idées il est possible de corriger le budget.

M. Stefan Bögli demande si le service des monuments historiques a été sollicité quant à la construction de ce couvert.

M. Elena Court appuie le projet car cela fait 10 ans que les élèves et les professeurs attendent ce couvert et il est indispensable au niveau sécuritaire.

M. le Municipal Olivier Guignard intervient qu'il ne s'étonne pas de ces considérations mais le projet a été réfléchi depuis longtemps et personne n'avait osé proposer une solution plus réalisable et compatible avec l'ensemble du préau. Le projet est audacieux et bien pensé, la direction des écoles a été également sollicitée. Ce projet a le mérite d'avoir été étudié, réfléchi, discuté. Il a été question également du déneigement et la solution étudiée était ce couvert avec une forme qui est un prolongement du bâtiment. Le projet a reçu une subvention.

M. Alain Bonnevaux ne remet pas en question ni le couvert ni la sécurité. Rien d'audacieux dans ce projet.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction d'un couvert dans le préau du Collège de la Poste;
- d'accorder le crédit nécessaire de Chf 119'500.00. Le compte 9143.19.06 est ouvert au bilan à cet effet ;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir cet investissement, sous déduction de la participation financière de la Fondation « Mutrux » par le compte 356.2.3311 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2021.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune sera de l'ordre de Chf 19'250.-- la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 18'700. -- avec une annuité constante.

M. le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 19-06. Celles-ci sont acceptées telles quelles à 37 oui, 1 non et 4 abstentions.

7. No 19-07 Caserne des Pompiers – agrandissement et transformations intérieures

Le rapport de la commission est lu par M. Sylvain Fasola, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 3 juin 2019 à 20h00 à la caserne des pompiers, située au Platon.

Elle était composée de Madame Catherine Imhof, ainsi que de Messieurs, Stefan Bögli, Marcel Cloux, Sébastien Pavid (en remplacement d'Yvan Pahud) et Jean-Bruno Wettstein. Monsieur Pierre-Alain Gerber, initialement rapporteur, était excusé pour raisons médicales, et remplacé par le soussigné. Monsieur Alain Junod était absent.

La délégation municipale était composée de Messieurs les Municipaux, Olivier Guignard et Cédric Roten, ainsi que de Monsieur Jean-François Gander, chef du service urbanisme. Le Major Jan Eisler, commandant du SDIS était également présent. Nous les remercions pour le temps précieux consacré à la commission, et les réponses formulées à nos questions.

Origine de la demande et solution retenue

La demande initiale d'agrandissement date d'environ une année. Depuis cette 1ère demande, plusieurs séances se sont déroulées, impliquant les services communaux, le SDIS et le bureau d'architecture Gueissaz et Lopez SA. Le projet présenté dans ce préavis est donc la meilleure des variantes de solutions étudiées. Ci- après le résumé des variantes étudiées et un condensé de l'explication :

- Ajout de 2 travées, façade HPI ; avec cette solution, les distances limites pour la construction auraient été dépassées, ainsi que pente du terrain inadaptée.
- Ajout d'une travée de chaque côté du bâtiment existant ; ampleur et coût des travaux disproportionnée (façade vitrée côté Platon à refaire).

Finalement la version, avec construction d'une travée et un quart, sur la façade côté HPI a été retenue. Cette solution permettra de stocker le nouveau matériel fourni par le canton ainsi que le nouveau véhicule. De plus le SDIS de Sainte-Croix de type « F » arrive à son maximum. Il ne devrait pas connaître d'extension dans le futur, car il serait alors de type « G » comme celui d'Yverdon.

Il est à noter qu'actuellement le SDIS loue des locaux à L'Auberson pour stocker du matériel, la construction de l'extension ne changera pas la situation. L'extension vise à accueillir le nouveau matériel prévu par le canton et non à rapatrier l'ensemble du matériel.

La réorganisation des espaces intérieurs, notamment administratifs fait partie prenante de ce projet. En effet, depuis 2002 les missions ont évolué, les normes également et la caserne accueille également la colonne de secours.

Les travaux respecteront les prescriptions de l'ECA, notamment en termes de vestiaires, afin de fournir un vestiaire homme et un vestiaire femme, mais également pour permettre les tests physiques obligatoires, les tests théoriques réalisés informatiquement, la préparation des exercices, retour d'intervention, la mise à disposition d'un local radio.

Finances

Le fait d'entreprendre des travaux pour normaliser la caserne avec les derniers standards n'est pas anodin. Il permet également de faire une demande de subventionnement auprès de l'ECA. Les premiers contacts laissaient entrevoir une subvention de l'ordre de Chf 200'000. Le jour de la commission, la Municipalité a reçu un courrier précisant que le montant octroyé serait de Chf 149'722, soit 27% des coûts de la construction. Il est précisé que cette subvention se base sur le volume supplémentaire et sur l'indice du coût de la construction. La Municipalité s'est déjà engagée à prendre contact avec l'ECA pour négocier à la hausse cette subvention.

Un autre élément financier concerne la tarification du contrat de prestation du SDIS. En effet, depuis sa régionalisation, les cinq communes de la région ont souscrit à un contrat de prestation, et paient actuellement légèrement moins de Chf 45 / hab. et par an. Avec l'extension de la caserne, les projections réalisées, situe le nouveau tarif à Chf 47,50 / habitant. Cette augmentation a déjà été discutée lors de l'approbation des budgets par la commission consultative regroupant toutes les communes impliquées.

Suite en cas d'acceptation

Si notre Conseil valide la proposition faite dans le préavis 19-07, le planning prévoit de procéder à la mise à l'enquête à l'automne, de réaliser les appels d'offres durant l'hiver et de commencer les travaux au printemps prochain. Dans ce cas de figure, la caserne étendue pourrait être opérationnelle en automne 2020.

Il faut préciser que du matériel sera déplacé durant les travaux et que ces éléments ont déjà été étudiés par le Major et ses hommes, et que le SDIS demeurera 100% opérationnel durant la période des travaux.

Concernant les appels d'offres, la nature et les coûts des travaux n'obligent pas de respecter les procédures des marchés publics, elles seront donc faites sur invitations. Les entreprises de la place mais également des entreprises des communes membres du SDIS régional seront privilégiées, afin de respecter une logique intercommunale.

Conclusions

Depuis la construction de la caserne en 2002, les exigences et les fonctions du SDIS ont grandement évolué. Ces travaux sont nécessaires d'une part, pour l'accueil du nouveau matériel mais, d'autre part, ils permettront de remettre à jour les locaux afin de répondre aux exigences des nouvelles missions confiées au SDIS. La commission profite d'ailleurs de remercier chaleureusement toutes les femmes et les hommes, qui en tant que pompiers volontaires permettent à nos concitoyens de bénéficier d'un service de haute qualité.

La commission a pu poser de nombreuses questions, tant techniques sur la nature des travaux, que sur l'organisation du SDIS. Elle a également apprécié le fait d'être sur place pour visualiser les problématiques. Elle a obtenu des réponses à l'ensemble de ses interrogations et remercie chaleureusement tous les intervenants pour leur disponibilité.

Elle espère vivement que les discussions avec l'ECA pour le subventionnement aboutiront à une hausse de cette dernière.

Eu égard aux considérations qui précèdent, la commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis N°19-07.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'agrandissement et les transformations intérieures de la caserne des pompiers ;
- d'accorder le crédit nécessaire de Chf 553'850.00. Le compte 9143.19.07 est ouvert au bilan à cet effet ;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir cet investissement, sous déduction de la subvention « ECA », par le compte 354.3311 sur une période maximale de 10 ans, la première fois au budget 2021.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune sera de l'ordre de Chf 63'700.-- la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 10 années, le coût représente Chf 60'050.-- avec une annuité constante.

M. le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 19-07. Celles-ci sont acceptées telles quelles à 41 oui, 0 non et 1 abstention.

8. Examen des comptes et de la gestion 2018

La discussion est ouverte. **M. le Président** passe en revue les comptes 2018.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Citation

Conformément à l'art. 66 al. 2 du règlement du Conseil communal, dispensé de lire l'entier du rapport de la commission chargée d'examiner les comptes et la gestion de l'année 2018, Hugues Gander donne lecture des conclusions de ce dernier.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité, vu le rapport de sa commission, vu la réponse de la Municipalité aux vœux formulés par ladite commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

- entendu le rapport de sa commission de gestion
- approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2018 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Fin de citation

M. le Président clôt la discussion sur les comptes 2018. Ceux-ci sont acceptés tels quels à 42 oui.

M. le Président clôt la discussion sur le rapport de gestion 2018. Celui-ci est accepté tel quel à 42 oui.

M. le Président clôt la discussion sur les réponses aux vœux 2018. Celles-ci sont acceptées telles quelles à 41 oui et 1 abstention.

M. le Président clôt la discussion et relit les conclusions. Celles-ci sont acceptées telles quelles à 42 oui.

9. Motions

Le PS propose par l'intermédiaire de M. Jean-Claude Piguet et M. Basile Geiser deux motions.

Citation

1. Motion proposant d'améliorer le congé paternité pour le personnel communal
2. Motion proposant d'instituer un soutien aux entreprises de la Commune qui améliorent le congé paternité pour leurs employés

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe socialiste a l'avantage de vous présenter deux motions visant à allonger sensiblement le congé paternité et à améliorer ainsi la disponibilité des couples après la naissance ou l'adoption d'un enfant.

Le sujet est d'actualité. Le Code des obligations accorde généreusement un jour de congé au papa à l'occasion de la naissance d'un enfant. Il peut ainsi assister à l'accouchement de son épouse et le lendemain matin, hop au boulot ! Certaines entreprises et collectivités sont un peu moins pingres, mais le bilan reste mitigé.

Cette situation est la pire de tous les pays d'Europe et fait de la riche Helvétie la risée de la planète entière. Une initiative populaire a été déposée et propose de porter ce congé à quatre semaines, or c'en est trop pour le Conseil fédéral ; ajoutons que le Conseil des Etats a adopté la semaine dernière un contre-projet offrant deux semaines de congé paternité.

Quel que soit le verdict du peuple et des cantons suisses l'année prochaine à ce sujet et sachant que l'issue du vote est très incertaine, nous proposons de faire de Sainte-Croix une commune exemplaire en la matière. Ceci de deux manières. D'une part en offrant un congé paternité de quatre mois au employés communaux, et d'autre part en proposant une aide financière aux entreprises sises dans la commune et qui acceptent de prolonger le congé paternité à deux, trois ou quatre mois.

Motion proposant d'améliorer le congé paternité pour le personnel communal

La commune de Sainte-Croix accorde actuellement un congé maternité de quatre mois, complété par un congé d'allaitement d'un mois, ainsi qu'un congé paternité de cinq jours et un congé d'adoption de deux mois.

Nous proposons d'amender l'article 28 du règlement sur le personnel communal en modifiant la lettre « C » qui deviendrait : « un congé de paternité de quatre mois », ainsi que la lettre « E » qui deviendrait : « un congé d'adoption de quatre mois ».

Cette motion a l'avantage de permettre aux couples concernés de disposer de plus de temps pour s'occuper de leur nouveau-né et de décider librement de la répartition des tâches entre la mère et le père, indépendamment de leurs conditions salariales respectives. Un autre avantage est de profiler notre commune de manière avantageuse pour les salariés et l'opinion publique en général. Elle donne enfin une mesure concrète pour atteindre l'objectif d'attirer chez nous des familles ou de les inciter à y rester.

Il convient d'ajouter que si le peuple accepte un congé paternité de deux ou quatre semaines, celui-ci serait financé non par l'employeur, mais par l'assurance sur la perte de gain.

Motion proposant d'instituer un soutien aux entreprises de la Commune qui améliorent le congé paternité pour leurs employés

Si la motion précédente présente des avantages, ses effets resteront cependant limités puisqu'ils ne concernent que le personnel communal. L'idéal serait que cette amélioration du congé paternité puisse être étendue à l'ensemble des entreprises de la commune.

Dans ce sens nous proposons d'adopter la mesure incitative suivante :

« La commune de Sainte-Croix crée un Fonds destiné à soutenir financièrement les entreprises sises sur le territoire communal qui décident d'étendre le congé paternité à un, deux, trois ou quatre mois. Le Fonds prend en charge le cinquante pour cent des dépenses supplémentaires nettes à la charge de l'entreprise, sur la base des décomptes effectués ».

Comme la précédente, mais de manière plus spectaculaire et plus étendue, cette motion a l'avantage de profiler la commune de Sainte-Croix comme pionnière dans les mesures familiales et sociales. Elle a aussi l'avantage de présenter positivement les entreprises concernées, de leur permettre d'attirer et de conserver un personnel jeune et motivé. Même si cela représente un coût supplémentaire, celui-ci peut être compensé par une rentabilité et un engagement supérieurs générés par la motivation que ce congé aura certainement provoqué auprès des jeunes pères.

La remarque ci-dessus concernant la prise en charge par l'assurance perte de gain est aussi valable pour cette motion.

Cette motion nécessitera une étude sérieuse par la Municipalité, ainsi qu'une utile consultation de la Société industrielle et commerciale de la région.

Je vous remercie de votre attention et du soutien que vous voudrez bien accorder à ces motions.

Fin de citation

La discussion est ouverte sur la motion proposant d'améliorer le congé paternité pour le personnel communal.

M. Yvan Pahud intervient pour demander que le bureau étudie la recevabilité de la motion déposée.

M. le Président indique que le bureau avait effectivement décidé que les dépôts étaient étudiés et repris lors de la séance suivante mais relit l'annexe 3 sur le traitement d'une motion et le Conseil peut renvoyer la motion au bureau.

M. Philippe Gueissaz la politique salariale est compétence de la Municipalité et suggère que cette motion soit renvoyée directement à la Municipalité qui étudiera cette motion.

Monsieur le Président clôt la discussion et demande le renvoi à la Municipalité, celle-ci est acceptée telle quelle à 39 oui, 3 non.

M. le Président ouvre la discussion sur la deuxième motion.

M. Philippe Gueissaz intervient pour la deuxième motion qui concerne les entreprises privées et ne comprend pas pourquoi la commune devrait financer pour les entreprises privées.

M. Jean-René Marguet ne comprend pas pourquoi le Conseil communal interviendrait dans les affaires des entreprises privées et rejoint les propos de M. Philippe Gueissaz. Il est interloqué des chiffres annoncés qui sont hors de propos. Il rappelle que le Conseil communal et la Commune ont fait un effort sur la problématique de la caisse de pension. Il dit ne pas être contre le progrès social mais il faut rester raisonnable.

M. Stéphane Mermod rappelle l'ordre de traitement d'une motion. En cet instant, le Conseil doit se positionner sur la recevabilité de celle-ci et savoir si elle sera renvoyée en commission ou à la Municipalité. Ce n'est pas le moment de savoir s'il faut créer un fond ou pas pour soutenir les entreprises qui sont actives sur la Commune. Il faut donc la renvoyer à la Municipalité.

M. Yvan Pahud rappelle que la première motion a été renvoyée à la Municipalité qui devra faire un rapport avec préavis. Ensuite, la commission du préavis étudiera cet objet et ensuite, le Conseil communal se prononcera sur la suite à y donner. Il indique qu'il s'est opposé à la première et s'opposera à la deuxième motion. Les discussions actuelles vont déjà trop loin car elles ne sont plus sur la recevabilité comme l'avait proposé initialement le Bureau. La procédure aurait été l'analyse de la motion, ensuite la mettre à l'ordre du jour de la séance suivante afin que les groupes politiques puissent en prendre connaissance et se positionner sur le sujet et après décider si elle doit être renvoyée à une commission ou la Municipalité pour un rapport de préavis. Aujourd'hui, nous avons « brûlé » toutes ces étapes et nous en sommes au renvoi à la Municipalité.

M. Michel Bühler indique que depuis quelques années il y a une commission de la promotion

économique qui a pour but d'attirer les entreprises et il lui semble que la motion est dans le sens de cette promotion économique.

M. Sylvain Fasola précise que à la suite de toutes ces discussions, il en ressort plusieurs éléments. Premièrement cette motion n'oblige en aucun cas les entreprises privées à donner plus de congé paternité à ses employés mais de les inciter. Cette incitation aurait une portée médiatique et si le Conseil accepte la création de ce fond, celui-ci couvrirait le 50% du surcoût pour les entreprises qui s'engageraient à accorder 2, 3 ou 4 mois de congé paternité. Celles qui ne le souhaitent pas, ne sont pas obligées d'augmenter ce congé. Deuxièmement, du côté droit de l'hémicycle on s'insurge du fait que la commune n'a pas à s'immiscer dans la gestion des entreprises privées. Mais il rappelle que le PLR et l'UDC quand il s'agit de l'imposition des entreprises et des cadeaux fiscaux ne se montrent pas aussi offusqués et entrent en matière pour les accorder. Il ne comprend donc pas leurs réactions pour une mesure incitative et rejoint M. Michel Bühler sur la promotion économique. Si quelques entreprises accordaient ce geste-là, il y aurait un beau rayonnement pour attirer des familles dans la commune. Maintenant, la Municipalité nous transmettra une étude de faisabilité et ensuite le Conseil est libre d'accepter ou refuser le préavis.

M. Michel Bühler demande s'il y a des statistiques de natalité.

M. le Président clôt la discussion demande le renvoi à la Municipalité, celle-ci est acceptée telle quelle à 25 oui, 17 non et 0 abstention.

10. Interventions, propositions, questions

M. le Président informe l'Assemblée que l'ADIS invite les Conseillères et Conseillers à participer ce vendredi 28 dès 14h30 à la Fête des écoles qui débute avec le cortège qui fera 2 tours dans le village. Il sera suivi d'une exceptionnelle collation.

M. Jean-Michel Bolens demande à la suite de son intervention sur les subventions de l'école de Musique. Il demande si la Municipalité a pu faire une étude sur sa proposition de barème ?

M. Olivier Guignard explique que la Fondation des écoles de musique a discuté de ce point en plus d'autres points problématiques mais il y a une coordination à faire avec la commune de Bulle qui n'a pas de barème. De plus, il y a une fréquentation en baisse et une étude plus globale est en cours. Mais sur le fond, la Fondation était plutôt favorable à une révision du barème mais entre les revenus et le nombre d'enfant, c'est un calcul complexe. Mais cette étude va être entreprise.

M. Jean-Michel Bolens demande qui s'occupe de l'entretien des terrains de sport au centre sportif. Qui s'occupe de l'entretien, quel service est en charge de celui-ci ? En raison de ce flou, le terrain n'est pas bien entretenu et le terrain de beachvolley est un terrain à sable pour les animaux.

M. Philippe Duvoisin s'étonne de cette remarque car ces terrains sont entretenus. Concernant le terrain de beachvolley, l'année passée, le terrain n'était pas bâché mais cette année, il le sera. Les utilisateurs doivent aussi faire attention pour préserver cet endroit. L'entretien courant est fait par les concierges de manière quotidienne. Le gros entretien est fait par le service de la Voirie.

M. Jean-Michel Bolens sur le radar pédagogique avait été installé à la Piscine l'année passée et s'étonne qu'il soit absent. Et concernant le deuxième est-il arrivé ?

M. le Municipal Cédric Roten indique le premier est en réparation et le deuxième qui a été commandé, a un problème de télécommande. Mais dès leur retour, ils seront à nouveau installés à Métier 3 et à la piscine.

11. Assermentation

M. le Président invite Messieurs Sylvain Fasola et Yvan Pahud

L'assemblée se lève et Messieurs Sylvain Fasola et Yvan Pahud prêtent serment.

M. le Président leur souhaite pleins succès dans leur nouvelle fonction, sous les applaudissements du cénacle.

M. le Président invite Monsieur Cédric Roten

L'assemblée se lève et Monsieur Cédric Roten prête serment.

M. le Président lui souhaite pleins succès dans sa nouvelle fonction de Syndic, sous les applaudissements du cénacle.

Messieurs les Municipaux Cédric Roten et Olivier Guignard remercient Messieurs Franklin Thévenaz et M. Philippe Duvoisin

Citation

Cher Franklin, Cher Philippe

Comme les émotions sont faites pour être partagées, nous avons décidé de partager notre discours en deux parties. Une première partie qui sera ensuite complétée par mon collègue Olivier Guignard. C'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole ce soir pour vous adresser, à vous Franklin et Philippe, quelques mots au nom de la municipalité et au nom de la commune de Sainte-Croix. Cela fait 8 ans, 8 ans que vous siégez ensemble. 400 séances de municipalité, 1500 heures enfermés dans la même salle, 2 mois 24 heures sur 24.

1500 heures durant lesquelles vous avez débattu, échangé, confronté vos visions et opinions, toujours dans le respect de l'autre, du groupe et de la fonction.

Cher Franklin,

Lorsque l'on prépare un discours, on cherche souvent le mot qui caractérise le mieux la personne que l'on veut honorer. En ce qui te concerne plusieurs mots me sont venus à l'esprit : chef du village, chic, discret, courageux, travailleur, sens du service, déterminé, expérimenté, dynamique, loyal. Et pourtant celui qui, je crois, te représente le mieux, c'est "Engagement", un inépuisable et communicatif engagement que tu as mis, durant 8 ans, au service de la commune, des Sainte-Crix, de tes collègues et collaborateurs.

Dans ta carrière professionnelle à la Croix Rouge, à la Direction du développement et de la coopération, au Programme alimentaire mondial avec Médecins du Monde, tu as été aux quatre coins de la planète dans les régions les plus anxiogènes (de Bagdad à la zone démilitarisée coréenne, de Skopje à Moscou) pour amener protection, assistance aux victimes de conflits armés et d'autres situations de violence. Ensuite comme Syndic, tu t'es toujours fixé comme point d'orgue de susciter la confiance, en soi, envers les autres, dans les institutions et la société.

Pour toi il n'y a pas les bons et les mauvais. Il y a du bon et du mauvais.

Le respect, l'ouverture, la tolérance sont des mots-clés qui ouvrent les cadenas de nos existences. Il ne faut pas se méfier de l'homme, mais de tout ce qui l'enferme. Ce combat signifie aussi pour toi notre responsabilité pour les générations futures. Pour toi faire de la politique c'est servir son prochain. Je pourrais vanter pendant des heures tes mérites, tes talents, ton travail, tes qualités de syndic et pourtant je n'aurais pas dit l'essentiel. Tous, dans cette salle, nous savons que toutes ces qualités et toutes ces compétences n'auraient rien été sans la dimension et la proximité humaine que tu as su y apporter.

D'abord auprès des habitants de notre commune, car tu aimes les Sainte-Crix, tu aimes cette commune et tu as toujours voulu qu'elle soit meilleure, plus belle, mieux reconnue et qu'il fasse bon y vivre. Tu connais Sainte-Croix sur le bout des doigts et tu t'es engagé affectivement presque charnellement pour elle.

Ensuite, auprès de tes collègues et collaborateurs, tu sais être attentif et disponible pour ceux qui t'entourent, un mot, une phrase, toujours une question, une attention particulière. C'est l'histoire d'un syndic d'un grand village ou d'une petite ville vaudoise. Il s'apprête à prendre une retraite bien méritée, mais auparavant, il veut transmettre à son successeur toutes les ficelles du métier. Et quel métier ! Le plus beau métier du monde comme il aime à le dire, mais dur et stressant, qui vous met aux prises avec des citoyens toujours plus exigeants sur la qualité, la quantité, la présentation, l'exactitude, et le service.

Pour tenir, il faut respecter deux règles d'or. Dit-il à son successeur.

Première règle : Quoi qu'il arrive, même si tu es fatigué, excédé, frustré, contrarié ou énervé, tu dois tenir tes engagements. La réputation d'un syndic c'est la réputation de sa commune, c'est ça le plus important. Tu dois faire un sans-faute. Toujours respecter tes promesses.

Et la seconde règle d'or ? lui demande alors son successeur un peu effrayé de la tâche qui l'attend La seconde règle, lui dit alors le syndic : Surtout, ne promets jamais rien.

Cher Philippe,

Que dire de Philippe Duvoisin si ce n'est qu'il n'a jamais fait de politique. C'est un peu paradoxal mais c'est ainsi. Par son travail professionnel et ses fonctions, il n'a jamais milité dans des partis politiques, il n'a jamais été élu au Conseil Communal et s'est retrouvé à la retraite, aspiré par la Municipalité. Ce qui est aussi étonnant, il semble qu'il a toujours été à ce poste tellement il avait déjà côtoyé les habitants du village, connaissant tout le monde, débattant de tout et de rien, ne cachant pas ses idées, défendant ses points de vue avec force, arguments et bon sens.

Philippe est un miraculé. A l'âge d'1 ou 2 ans, il fait des essais en aéronautique, il tombe du balcon du 3e étage de l'immeuble de la rue Beau-Séjour, mais il n'y aura pas de conséquences fâcheuses pour sa santé.

Plus tard il prend possession de la rue Centrale, c'est son quartier et ce sera chez lui jusqu'à aujourd'hui. Des années de scoutisme, je confirme, il était dans ma patrouille, ont permis de créer des amitiés solides qui restent toute la vie.

A titre personnel, c'est 55 ans d'amitié, 10 ans de notre jeunesse, 35 ans d'éloignement et de vie professionnelle, et dès la retraite ces 10 dernières années passées comme si on ne s'était jamais quitté. Il y a le hockey, engagement total, des années durant par passion, mais encore. Là aussi, connaître des nouvelles personnes, créer des liens, remplir ses obligations de responsable au niveau de la fédération. Caractère combatif, sachant écouter et débattre, toujours avec un langage de vérité, Philippe fait face aux problèmes et trouve des solutions qui permettent des consensus. Les travaux, les domaines et forêts, le sport, il n'y a pas un m² du territoire communal qui lui est inconnu.

La connaissance des autres et l'acceptation de chacun malgré les caractères différents. Placer la fidélité de l'amitié au-dessus des problèmes relatifs de la vie. 8 ans à la Municipalité, disponible au service de la communauté, je ne peux que simplement dire « Merci ».

Pour terminer, je désire vraiment que Philippe continue à être un miraculé des épreuves et des difficultés de la vie et qu'avec Josiane et toute leur famille, ils continuent d'être actifs et entreprenants dans la vie sociale de Sainte-Croix. Nous avons encore besoin d'eux.

Un mot pour Franklin : J'ai retrouvé une photo de l'école enfantine de 1955. Nous sommes sur les escaliers du Collège de la Gare. C'était lors de la visite du Messenger Boiteux qui sillonnait le canton à l'occasion de la fête des vigneron. Cela fait 64 ans que nous nous côtoyons, plutôt de loin car nous ne nous sommes jamais croisés lors de nos voyages autour du globe. L'attachement à Sainte-Croix nous a rapprochés. J'ai apprécié ton écoute et ta collaboration. La ville de Sainte-Croix reste un petit village. Nous aurons encore beaucoup d'occasions de nous rencontrer.

Cher Franklin, Cher Philippe,

Nous voulons enfin vous remercier pour le professionnalisme et l'élégance avec laquelle vous avez organisé votre départ. Vous avez choisi de nous quitter, vous auriez pu le faire avec distance, mais comme toujours vous vous êtes impliqués jusqu'au bout.

Oui, tout cela nous manquera, nos lundi soir en Municipalité, mais une autre vie vous attend et vous y êtes déjà entrés de plains pieds.

De quoi et de qui sera-t-elle peuplée ? Vous en déciderez, mais je sais qu'elle sera riche de vous-même et des autres.

Enfin la retraite politique et avec elle l'arrivée des grandes questions existentielles du lundi soir : « Où est la télécommande ? »

« Il a quel âge Michel Drucker ? »,

« Au fait, quel jour sommes-nous ? »...

A vous de puiser au fond de vous pour y trouver les réponses.

Merci pour votre engagement et bon vent à vous chers collègues !

Fin de citation

M. le Municipal Philipe Duvoisin remercie par ces quelques paroles

Citation

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic ancien et nouveau,

Messieurs les Municipaux, également anciens et nouveaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je tiens ici à déjà remercier les deux orateurs de ces belles paroles, magnifiques paroles qui me touchent beaucoup et j'en perds le fil de ce que j'avais prévu de dire, mais je tiens surtout à remercier ma famille. Ma famille et plus spécialement mon épouse qui ont su quelques fois quand ils me voyaient agacé me relancer, me dire qu'il y avait une solution à tout et j'y ai cru et cela est formidable. A mon épouse également qui a su accepter toutes ces absences et il y a eu beaucoup d'heures et la compagnie que j'ai eu avec vous autres les conseillers et conseillères. Les grands moments lors des commissions et je crois qu'aujourd'hui je peux le dire que ces commissions m'ont beaucoup apporté. On a toujours trouvé des solutions et je suis fier des solutions qui ont été trouvées. Fier de certaines réalisations et une qui me tient à cœur, c'est l'alpage du Mont-de-Baulmes-Dessous. La commune peut être fière et le conseil d'avoir voté les crédits afin de permettre à cet alpage ou ce chalet de devenir un des piémonts du Balcon du Jura. Je suis également très content de tout ce qui s'est fait et qui va se faire au niveau de l'agriculture. 8 ans qui ont passé à vitesse grand V. Quand on aime ce travail, quand on aime les relations, on ne voit pas passer le temps. Merci de votre attention.

Fin de citation

M. le Syndic prend maintenant la parole.

Citation

Monsieur le Président,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Merci pour ces paroles.

Toutes les belles histoires ont une fin.

Après 8 ans de Syndicature, et à mon âge certain, j'ai décidé que maintenant était le meilleur moment pour partir, sans compter qu'en plus, la relève est prête, jeune et pleine de talent.

Je ne vais pas faire un grand discours, juste quelques mots. Nous avons passé huit ans ensemble, vous tous. Municipaux, Conseillères et conseillers communaux. Ce furent 8 ans de bonheur, durant lesquelles nous avons loué des liens politiques, professionnels et même plus parfois, dans le respect mutuel et dans la politesse.

Je suis plutôt d'un naturel paisible et je ne me souviens pas de m'être énervé souvent dans cette assemblée.

Et cela je vous le dois à vous tous. J'ai beaucoup appris et vous m'avez beaucoup donné à travers votre engagement, votre dévouement et votre immense service pour la communauté.

Je dis donc un immense merci aux 78 conseillères et conseillers communaux que j'ai côtoyés durant 8 ans ; à mes 7 collègues de Municipalité, 2 secrétaires municipaux, 5 chefs de service, 3 directeurs d'hôpital, 2 directeurs d'établissement scolaire, 4 chefs de poste, 2 majors des pompiers, 78 employés différents, plus 22 d'apprentis, depuis le 1er juillet 2011, date du début de ma fonction.

Tous, vous avez été des collègues fiables, pertinents et d'une grande loyauté.

Vous avez contribué à défendre et promouvoir notre région.

A l'avenir, continuez de même, avec la nouvelle équipe en place. Notre commune a besoin de vous, car elle le mérite et c'est la vôtre. Toujours dans le respect mutuel de chacun.

Partir, c'est toujours un œil qui rit et un œil qui pleure. Je ne fais pas la différence. Je me réjouis aussi de ce qui m'attend et je me dis que certainement vous allez me manquer également parce que je vous ai beaucoup apprécié.

Donc Merci. Avec estime et avec beaucoup d'affection.

Fin de citation

M. le Président pour clore sa présidence prend la parole.

Citation

Je tiens à dire que durant cette année de présidence, j'ai apprécié tout le monde. Vous êtes tous vraiment très gentils, et surtout très patients. Je remercie surtout Stéphanie Bassi pour cette patience. Mon amie ici présente Nathalie que je remercie car elle retrouve mes papiers que je perds tout le temps. Et je souhaite à chacun et chacune de faire une fois l'expérience de la présidence pour la Commune de Ste-Croix. C'est vraiment l'occasion de connaître les sociétés. On est invité partout et bien reçu partout. Simplement un grand merci pour cette belle année passée avec vous et je remercie mes

chers collègues qui m'ont bien appuyé, aidés et expliqués car il y a plusieurs choses qui ne sont pas évidentes. Je suis très très fier de passer la chandelle à la nouvelle présidente. Rachel Gueissaz, je te souhaite pleins succès. Merci pour votre écoute.

Fin de citation

M. le Président rappelle que le prochain Conseil aura lieu le lundi 28 octobre 2019 ; et vous êtes tous conviés de suite à un apéritif offert par le Syndic et le vice-Syndic à la salle des Monts des Cerfs.

Il remercie chacune et chacun de son investissement. Il souhaite à toutes et à tous une excellente fin de soirée et un bel été.

La séance est levée à 21h53.

Le Président du Conseil communal

La secrétaire

Laurent Buchs

Stéphanie Bassi

Annexes : Motion proposant d'améliorer le congé paternité pour le personnel communal
Motion proposant d'instituer un soutien aux entreprises de la Commune qui améliorent le congé paternité pour leurs employés

Séance du Conseil communal de Sainte-Croix du 24 juin 2019

1. Motion proposant d'améliorer le congé paternité pour le personnel communal
2. Motion proposant d'instituer un soutien aux entreprises de la Commune qui améliorent le congé paternité pour leurs employés

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe socialiste a l'avantage de vous présenter deux motions visant à allonger sensiblement le congé paternité et à améliorer ainsi la disponibilité des couples après la naissance ou l'adoption d'un enfant.

Le sujet est d'actualité. Le Code des obligations accorde généreusement un jour de congé au papa à l'occasion de la naissance d'un enfant. Il peut ainsi assister à l'accouchement de son épouse et le lendemain matin, hop au boulot ! Certaines entreprises et collectivités sont un peu moins pingres, mais le bilan reste mitigé.

Cette situation est la pire de tous les pays d'Europe et fait de la riche Helvétie la risée de la planète entière. Une initiative populaire a été déposée et propose de porter ce congé à quatre semaines, or c'en est trop pour le Conseil fédéral ; ajoutons que le Conseil des Etats a adopté la semaine dernière un contre-projet offrant deux semaines de congé paternité. Quel que soit le verdict du peuple et des cantons suisses l'année prochaine à ce sujet et sachant que l'issue du vote est très incertaine, nous proposons de faire de Sainte-Croix une commune exemplaire en la matière. Ceci de deux manières. D'une part en offrant un congé paternité de quatre mois aux employés communaux, et d'autre part en proposant une aide financière aux entreprises sises dans la commune et qui acceptent de prolonger le congé paternité à deux, trois ou quatre mois.

Motion proposant d'améliorer le congé paternité pour le personnel communal

La commune de Sainte-Croix accorde actuellement un congé maternité de quatre mois complété par un congé d'allaitement d'un mois, ainsi qu'un congé paternité de cinq jours et un congé d'adoption de deux mois.

Nous proposons d'amender l'article 28 du règlement sur le personnel communal en modifiant la lettre «c» qui deviendrait : «un congé de paternité de quatre mois», ainsi que la lettre «e» qui deviendrait : «un congé d'adoption de quatre mois».

Cette motion a l'avantage de permettre aux couples concernés de disposer de plus de temps pour s'occuper de leur nouveau-né et de décider librement de la répartition des tâches entre la mère et le père, indépendamment de leurs conditions salariales respectives. Un autre avantage est de profiler notre commune de manière avantageuse pour les salariés et l'opinion publique en général. Elle donne enfin une mesure concrète pour atteindre l'objectif d'attirer chez nous des familles ou de les inciter à y rester.

Il convient d'ajouter que si le peuple accepte un congé paternité de deux ou quatre semaines, celui-ci serait financé non par l'employeur, mais par l'assurance sur la perte de gain.

Motion proposant d'instituer un soutien aux entreprises de la Commune qui améliorent le congé paternité pour leurs employés

Si la motion précédente présente des avantages, ses effets resteront cependant limités puisqu'ils ne concernent que le personnel communal. L'idéal serait que cette amélioration du congé paternité puisse être étendue à l'ensemble des entreprises de la commune.

Dans ce sens nous proposons d'adopter la mesure incitative suivante :

«La commune de Sainte-Croix crée un Fonds destiné à soutenir financièrement les entreprises sises sur le territoire communal qui décident d'étendre le congé paternité à un, deux, trois ou quatre mois. Le Fonds prend en charge le cinquante pour cent des dépenses supplémentaires nettes à la charge de l'entreprise, sur la base des décomptes effectués».

Comme la précédente, mais de manière plus spectaculaire et plus étendue, cette motion a l'avantage de profiler la commune de Sainte-Croix comme pionnière dans les mesures familiales et sociales. Elle a aussi l'avantage de présenter positivement les entreprises concernées, de leur permettre d'attirer et de conserver un personnel jeune et motivé. Même si cela représente un coût supplémentaire, celui-ci peut être compensé par une rentabilité et un engagement supérieurs générés par la motivation que ce congé aura certainement provoqué auprès des jeunes pères.

La remarque ci-dessus concernant la prise en charge par l'assurance perte de gain est aussi valable pour cette motion.

Cette motion nécessitera une étude sérieuse par la Municipalité, ainsi qu'une utile consultation de la Société industrielle et commerciale de la région.

Je vous remercie de votre attention et du soutien que vous voudrez bien accorder à ces motions.

Pour le Groupe socialiste
Jean-Claude Piguet et Basile Geiser